

LA MAISON DES ARTISTES

Association agréée par l'État pour la gestion des Assurances Sociales des Artistes Auteurs d'Oeuvres Graphiques et Plastiques.
Articles L-R-D 382.1 & suivants du code de la sécurité sociale.

Monsieur BORNE d'acier
7 Route de Laille
35131 Port-Péan.

N/Réf : Affaires Générales
Plateforme C

16 MARS 2009

Madame, Monsieur,

La Maison des Artistes, organisme agréé pour la gestion de la branche des arts graphiques et plastiques des assurances sociales des artistes auteurs vous prie de bien vouloir excuser la formule qu'elle adopte en réponse à votre courrier et qui peut vous paraître impersonnelle.

Compte tenu des nombreux courriers que nous recevons, elle nous semble être le moyen le plus efficace pour donner une suite rapide à votre correspondance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Jean CORBU
Chef de division

L'activité citée dans votre lettre n'entre pas dans le champ d'application des assurances sociales des artistes auteurs.

Pour votre protection sociale, nous vous conseillons de vous mettre en rapport :

Soit avec L'URSSAF de votre département

. Le régime social des indépendants d'Île de France (pour Paris et la Région Parisienne)

22, rue Violet - 75015 Paris

. le régime social des indépendants de Province (pour la Province)

44, Bld de la Bastille - 75578 Paris cedex 12

. La CIPAV

21, rue de Berri - 75008 Paris

Soit avec la Chambre des métiers de votre département

Etant donné l'activité citée dans votre courrier

Nous vous invitons à vous mettre en rapport avec l'AGESSA 21 bis rue de Bruxelles 75009 Paris, organisme agréé pour gérer les assurances sociales des artistes auteurs (photographes, écrivains, illustrateurs d'œuvres littéraires et scientifiques diffusées par la voie de l'Édition, auteurs d'œuvres dramatiques, d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, d'œuvres chorégraphiques et pantomimes, de compositions musicales avec ou sans paroles, de logiciels).

Afin de déterminer si votre activité relève des assurances sociales des artistes auteurs

Nous vous invitons à nous communiquer trois ou quatre photographies représentatives de vos travaux récents en indiquant les dimensions pour chacun d'eux.

Afin de déterminer si votre activité relève des assurances sociales des artistes auteurs

Nous vous serions obligés de nous préciser la nature exacte de votre activité se rapportant à la facture dont ci-joint copie.

.....

.....

.....